

Prise en charge des idées suicidaires

Alerter, écouter, protéger en 7 étapes

1

Identifier & prendre au sérieux les signaux

- **écoute active** : accueillir les propos avec empathie (sans minimiser ou juger)
- **évaluer l'urgence** : comprendre la gravité (idées passives ou plan précis),
- **signaux d'alerte** : isolement, discours pessimiste, perte d'intérêt, signes d'épuisement.



2

Réagir immédiatement

- ne pas laisser l'agent seul si le risque est immédiat,
- informer un responsable RH, un supérieur ou une personne de confiance désignée.

4

Activer les ressources disponibles

- prévenir la Médecine Préventive et programmer un rendez-vous avec le médecin du travail (après avoir priorisé la médecine de soins),
- proposer un accompagnement via le service RH ou un réseau d'aide externe.

3

Contacter les professionnels spécialisés

- orienter vers un professionnel de santé (médecin traitant, psychiatre, psychologue, cellule ou plateforme d'écoute psychologique),
- en cas de **danger immédiat** : contacter les services d'urgence (**SAMU 15 ou 112**).

6

Communiquer avec discrétion & respect

- garantir la confidentialité des échanges pour protéger la dignité et la vie privée de l'agent,
- sensibiliser les équipes sans stigmatiser.

5

Assurer un suivi & une vigilance

- maintenir un contact régulier pour soutenir l'agent et prévenir son isolement,
- évaluer les facteurs professionnels contribuant à la détresse (charge de travail, conflits, harcèlement) et travailler avec la Formation Spécialisée, CST ou CSE,
- aménager temporairement les conditions de travail si nécessaire.

7

Prévenir les situations similaires

- formation des managers à la détection des signes de détresse psychologique,
- promotion de la santé mentale au travail (ateliers, campagnes de sensibilisation),
- création ou renforcement des dispositifs de soutien psychologique.

Ressources utiles



Numéros d'urgence

- **SAMU** : 15
- **Prévention suicide** : 3114
- **SOS Amitié** : 09 72 39 40 50



Services externes

- **Médecine Préventive Centre de gestion de la Manche** : 02 33 77 89 06
- **Assistante sociale**

Une réaction rapide & adaptée peut sauver des vies tout en renforçant le climat de confiance & de bienveillance au sein de l'organisation.